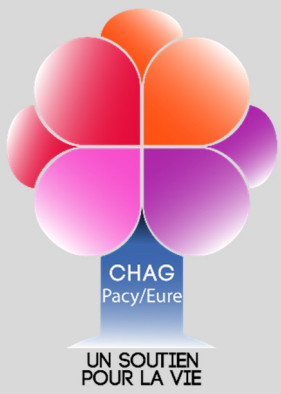


|                                                                                   |                                                                  |                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
|  | <b>Fiche de poste</b><br><b>Aide-soignant du SSIAD</b>           | <b>Codification:</b>                         |
|                                                                                   |                                                                  | <b>Version :</b><br>2                        |
|                                                                                   | <b>Destinataires :</b><br>Service de soins infirmiers à domicile | <b>Pages :</b><br>5                          |
|                                                                                   |                                                                  | <b>Date d'enregistrement :</b><br>Avril 2025 |

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) du CHAG de Pac y sur Eure dispose de 30 places, il a pour mission d'assurer sur un territoire défini, sur prescription médicale, des soins infirmiers et d'hygiène et d'apporter une aide spécifique pour accomplir les actes essentiels de la vie.

### Textes de référence :

Conformément au décret N°89 – 241 du 18 avril 1989 modifié, les aides-soignants doivent être titulaires du diplôme professionnel d'aide-soignant.

Décret n°2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant.

Arrêté du 8 février 2007 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant.

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile.

Décret 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code.

Circulaire du 28/02/2005 relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des SSIAD.

## I. MISSIONS :

### ■ Définition :

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R 4311-3 à R 4311-5 du code de la santé publique.

Les missions de l'aide-soignant du SSIAD sont :

- Assurer des soins d'hygiène, de confort et des soins préventifs et éducatifs.
- Participer à l'identification des besoins de la personne, suivre son évolution et en informer l'infirmière coordinatrice (IDEC) du SSIAD.
- Participer à la prévention de la dépendance de la personne, la stimuler.
- Accompagner les gestes de la vie quotidienne.

Mettre en place une communication adaptée et une écoute active.

- Situer son action au sein d'une équipe de travail pluridisciplinaire et transmettre ses observations.
- Travailler en collaboration avec le patient, les aidants, les équipes de soins, d'accompagnement (CHAG) et les partenaires extérieurs.
- Utiliser les techniques préventives de manutention et le matériel de manutention.
- Accueillir et encadrer des stagiaires aides-soignants ou infirmiers.

■ **Activités :**

- Soins de base à visée de confort et de bien être
  - Toilette au lit, au fauteuil, au lavabo, douche
  - Habillage, déshabillage, pose de chaussettes ou bas de contention
  - Dispensation de traitements per os
  - Capiluve, pédiluve, soin d'ongles, rasage
  - Soins de bouche et des yeux o prévention d'escarres o change de protection o
  - Surveillance (état clinique, élimination, état cutané, hydratation, alimentation, expectoration...)
  - Mesure de la diurèse
  - Lever et coucher simple, ou avec matériel de transfert (lève-personne, verticalisateur)
  - Transfert et installation au fauteuil ou au lit
  - Aide ponctuelle à la marche
  - Réfection de lit occupé ou pas
  - Entretien de siège garde-robe, d'urinal et de bassin.
- Soins relationnels
  - Observation, écoute, communication verbale et non verbale
- Autres activités
  - Prévention, conseil d'hygiène, de santé, de sécurité, de confort et d'éducation selon les compétences de l'aide-soignante (vaccination, conduite à tenir en cas de canicule et lors d'épidémies, exemples : gastroentérite, grippe).
  - Recueil et transmissions orales et écrites des informations
  - Mise à jour du plan de soins individualisé en équipe
  - Préparation et dispensation des médicaments uniquement lorsqu'il s'agit « d'acte de la vie courante » précisé sur la prescription médicale par le médecin traitant
  - Encadrement des stagiaires, participation aux mises en situation professionnelles des aides-soignants avec l'infirmière coordinatrice et les formateurs
  - Participation au bon fonctionnement du matériel (commande de matériel, réception des commandes, ranger et laisser les locaux propres ainsi que les véhicules mis à leur disposition),
  - Maintien et respect de l'état des véhicules du SSIAD (faire le plein de carburant, assurer la traçabilité et ranger les documents du véhicule).
  - Transmission à l'IDEC (Infirmière Coordinatrice) des difficultés dans l'organisation et la mise en œuvre de l'activité ou à la garde administrative organisée sur le CHAG (nuit, week-end et fériés).

## II. **COMPETENCES :**

■ **Savoir :**

- Etre titulaire du diplôme d'aide-soignant,
- Avoir une expérience dans le secteur de la personne âgée.

- Avoir son permis de conduire valide, les infractions au code de la route restent de la responsabilité du conducteur.

▪ **Savoir-faire :**

- Etablir une communication adaptée avec le patient et son entourage,
- S'adapter à l'environnement et aux habitudes de vie des patients,
- Agir dans la limite de ses compétences,
- Utiliser le dossier de soins informatisé et les différents supports informatiques à disposition.

▪ **Savoir-être professionnel :**

- Respecter la dignité et l'intégrité des patients,
- S'inscrire dans un processus de formation continue pour exercer au SSIAD et aussi, préserver la possibilité de passerelle vers d'autres services de l'institution (notamment services d'hébergement et d'accueil de jour).

### III. OUTILS/MOYENS

▪ **Outils :**

- Dossier informatisé spécifique au SSIAD et papier de la personne accompagnée.
- Adresse e-mail dédiée aux aides-soignantes du SSIAD (boîte collective : equipessiad@hopital-pacy.fr).
- Logiciel qualité : accès aux protocoles de soins, fiches d'évènement indésirable.

▪ **Moyens :**

- Véhicule, téléphone de service.
- Malette de soins.
- Tenue professionnelle au domicile du patient.

### IV. CONDITIONS D'EXERCICE :

▪ **Lieu de travail :**

Le SSIAD est basé à l'entrée de l'enceinte du CHAG de Pacy sur Eure dont il dépend et dans des locaux spécifiques dont l'adresse est :

SSIAD du CHAG  
59 rue Aristide Briand  
27120 Pacy-sur-Eure

Le bureau de l'IDEC y est distinct de celui des AS sécurisé par digicode.

Le Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique de Pacy sur Eure est un établissement médico-social, publique, autonome.

| Activités / Services  | Sigle | Objectif    | Principe       | Public | Capacité |
|-----------------------|-------|-------------|----------------|--------|----------|
| Hébergement permanent | HP    | Hébergement | Accompagnement | Aidé   | 163 lits |

|                                                    |       |                     |                |             |                   |
|----------------------------------------------------|-------|---------------------|----------------|-------------|-------------------|
| Résidence Autonomie                                | LF/RA | Hébergement         | Accompagnement | Aidé        | 22 appartements   |
| Hébergement temporaire conventionnel               | HTC   | Maintien à domicile | Répit          | Aidant/Aidé | 3 lits            |
| Hébergement temporaire d'urgence départemental     | HTUD  | Maintien à domicile | Répit          | Aidant/Aidé | 3 lits            |
| Hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation | HTSH  | Maintien à domicile | Répit          | Aidant/aidé | 2 lits            |
| Offre de Répit Innovante                           | ORI   | Maintien à domicile | Répit          | Aidant/Aidé | 30 binômes        |
| Centre d'Accueil de Jour Alzheimer                 | CAJA  | Maintien à domicile | Répit          | Aidant/Aidé | 12 places         |
| Service de Soins Infirmiers A Domicile             | SSIAD | Maintien à domicile | Accompagnement | Aidé        | 30 places         |
| Portage de Repas à domicile                        | PR    | Maintien à domicile | Accompagnement | Aidant/Aidé | 60 places (cible) |

▪ **Horaires :**

Poste de jour, horaires coupés : 7H30 à 12H30 et de 17H à 19H30.  
7 jour sur 7.

▪ **Relations du poste :**

• **Hiérarchiques :**

L'AS est placé sous la responsabilité du directeur du CHAG de Pacy-sur-Eure, du cadre supérieur de santé et de l'IDEC du SSIAD.

• **Fonctionnelles :**

Les aides-soignantes sont placées sous la responsabilité fonctionnelle de l'infirmière coordinatrice et en son absence du cadre supérieur. Les aides-soignantes sont évaluées par l'infirmière coordinatrice et le cadre supérieur de santé.

• **Composition équipe pluridisciplinaire :**

Cadres de santé de proximité  
Adjoint des cadres (garde administrative)  
Service administratif (RH, formation, économat)  
Lingerie  
Equipe entretien et sécurité des locaux  
Cellule qualité

• **Relation avec des professionnels externes :**

IDEL, HAD, CIAS et les différents intervenants des associations intervenant au domicile des usagers

## V. SANTE ET SECURITE *(en cours d'élaboration)*

▪ **Facteurs de risques professionnels du CHAG :**

En lien avec le DUERP.

- **Mesures de prévention de la santé et de la sécurité au travail :**

Protection collective et individuelle.

Formation à la conduite sur route glissante.